

## **Compte rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel du 19 novembre 2015**

La réunion du CTS unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris, s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de Mme D. KIMMERLIN, secrétaire général du Conseil d'Etat.

***Etaient présents au titre de Force ouvrière, M. Patrick FOUINETEAU, Mme Colette GOUSSI, Mme Irène MONTANGON, Mme Brigitte LECOEUR.***

**FORCE OUVRIERE** renouvelle sa demande de mise à jour du manuel des greffes et souhaite que l'ensemble des organisations syndicales puissent participer au groupe de travail qui se constituera.



**Le représentant de la CFDT fait lecture d'une déclaration préalable portant sur le non respect du dialogue social,**

**FORCE OUVRIERE déclare qu'elle ne s'y associe pas.**

## **Bilan 2015 de la formation et présentation du plan de formation pour 2016.**

### Bilan quantitatif sur l'année écoulée :

- ◆ 2,2 jours de formation en moyenne par agent (hors formation du ministère de l'intérieur,
- ◆ 236 sessions
- ◆ 2187 agents présents à ces sessions de formation,
- ◆ 3062 jours de formations cumulées,

Module d'une demi-journée à 5 jours.

Mme Escolan, directrice du centre de formation des juridictions administratives présente le bilan de l'activité de l'année écoulée et les orientations à venir ;

Le plan de formation triennal (2016-2018) repose sur 4 axes prioritaires :

- ◆ Développer la formation à la gestion et au management,
- ◆ Inscrire les actions de formations dans le cadre des priorités interministérielles et de la mutualisation,
- ◆ Poursuivre, tout en les améliorant, les sessions d'accueil des nouveaux arrivants, **rappelons à cette occasion que c'est FORCE OUVRIERE qui en avait fait la demande en parallèle avec nos collègues magistrats,**
- ◆ Adapter et anticiper l'évolution des outils de formation aux nouvelles technologies et à l'évolution des pratiques professionnelles.

### Pour les agents des greffes :

Trois axes stratégiques métiers,

- Consolider la reconnaissance des métiers du greffe (formation initiale d'une durée minimale de 3 semaines avec un tronc commun à tous les métiers puis des modules spécialisés)
- Soutenir la professionnalisation des acteurs par le développement de formations expertises adaptées au contexte spécifique des juridictions,
- Développer des compétences managériales : formation au sein de l'institution ? afin de se doter d'un véritable levier ressources humaines pour gérer la modernisation de la juridiction administrative,

En s'appuyant sur un réseau de correspondant dynamisé, Force ouvrière propose une redéfinition du rôle de correspondant à la formation en 2016-2018, la mutualisation et l'optimisation des ressources et l'évaluation du suivi du plan de formation par les comités de concertation.

L'administration souhaite inverser le pourcentage de formation délocalisée qui est actuellement de 38 % en province contre 72 % au CFJA.

FORCE OUVRIERE approuve cette logique d'inversion.

**FORCE OUVRIERE** demande qu'une formation à la maintenance et à la gestion des autocoms soit proposée aux correspondants informatiques de plus en plus sollicités à ce sujet compte tenu des coupes franches dans les budgets de fonctionnement des juridictions.

**FORCE OUVRIERE** souhaite aussi que pour les nouveaux correspondants informatiques issus de la filière SIC une formation découverte de la fonction soit organisée au sein de la direction des services d'information.

**FORCE OUVRIERE** renouvelle sa demande de formation pour les nouveaux greffiers de chambre estimant qu'il serait préférable de faire effectuer aux nouveaux agents une période relativement longue dans le temps de formation avant la prise de poste.

**FORCE OUVRIERE** avait demandé que les indemnités de formation de nos formateurs interne soient alignées sur celles des formateurs internes du ministère de l'intérieur. L'administration nous assure que les montants sont les mêmes voire supérieurs à ceux de l'intérieur.

---

### **Règlement intérieur du tribunal administratif de Toulouse portant sur les modalités d'organisation du temps de travail des agents du greffe de la juridiction.**

Le règlement intérieur de cette juridiction modifiant le dispositif de contrôle automatisé du temps de travail, FORCE OUVRIERE valide ce règlement qui permet aux agents d'effectuer les pointages réglementaires soit de manière électronique sur les postes informatiques soit par le badgeage sur la badgeuse.

---

### **Bureau d'aide juridictionnelle**

**FORCE OUVRIERE** demande à ce que l'aide juridictionnelle soit inscrite à l'ordre du jour du prochain CTS compte tenu de l'ampleur de la charge de travail liée à sa gestion dans de plus en plus de juridictions.

### **Révision de la charte de gestion des agents de greffe des tribunaux administratifs et des cours administratifs d'appel.**

**FORCE OUVRIERE remercie** le bureau des greffes et les greffiers en chef ayant participé à la révision de la charte de gestion des agents de greffe des TA et CAA.

### **La nouvelle charte s'articule sur deux axes :**

- ⇒ Prise en compte des évolutions statutaires de 2010 à nos jours (Création CIGEM – modification du CJA – nouvelle architecture des CAP – mise en place du concours d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe, etc.....),
- ⇒ Précisions apportées dans la rédaction pour une meilleure visibilité de ce document considéré comme un outil de gestion.

**FORCE OUVRIERE rappelle** qu'elle a été la première au printemps dernier à demander la refonte de ce document de référence à double gestion Conseil d'Etat – Ministère de l'Intérieur

## Complément exceptionnel de rémunération

### **FORCE OUVRIERE**

remercie l'administration d'avoir répondu favorablement à sa demande du mois de septembre pour le maintien de la prime allouée au titre du télérecours. Néanmoins lors de la réunion du groupe de travail sur le complément exceptionnel de rémunération FO avait souhaité une augmentation de la part variable et de la part fixe, seule la part variable a été augmentée de 50 euros.

**Nos représentants rappelle une fois encore que 70 % des effectifs sont des agents de catégorie « C », avec salaire moyen de 1 400 mensuels et qu'il leur devient de plus en plus difficile dans le contexte économique actuel de boucler leurs fins de mois.**

## Régime indemnitaire des agents de greffe : PFR pour les agents de catégorie A – Complément exceptionnel de rémunération des agents de catégorie B et C – mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

### Mise en place du RIFSEEP

La mise en place du RIFSEEP doit intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour mémoire le nouveau régime indemnitaire a été créé pour tenir compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de chacun. Le RIFSEEP est constitué d'une indemnité mensuelle dénommée indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) à laquelle peut s'ajouter un éventuel complément indemnitaire, versé annuellement.

L'administration précise que, conformément à l'article 6 du décret du 20 mai 2014, le maintien du montant indemnitaire perçu mensuellement, avant le déploiement du RIFSEEP, est garanti aux personnels;

Un travail de fiabilisation a été conduit par le département de la gestion des agents de greffe, qui ont abouti à des fichiers qui reprennent donc le groupe de fonctions de chaque agent et une simulation du montant indemnitaire individuel annuel mensualisé perçu.

Une notification individuelle par agent est prévue aux alentours du 4 décembre 2015.

***Compte tenu de la difficulté de compréhension de ce nouveau régime FORCE OUVRIERE demande que tous les greffiers en chefs organisent une séance d'information à ce sujet dans leur greffe.***

## **Réorganisation du greffe de la cours administrative d'appel de Douai.**

L'organigramme de la nouvelle organisation du greffe de la CAA de Douai est présenté au comité. FORCE OUVRIERE ayant au préalable acquis la certitude que cette nouvelle organisation recueille l'unanimité par l'ensemble des agents de cette juridiction FORCE OUVRIERE valide ce document.

---

### **Présentation de la note relative à l'adaptation des méthodes de travail au sein des greffes dans le cadre du déploiement de Télérecours.**

FORCE OUVRIERE rappelle au comité qu'elle a été la seule organisation syndicale à répondre présente aux convocations estivales et s'étonne d'avoir été la seule organisation lors de la présentation de la note relative à l'utilisation des téléprocédures compte tenu de l'importance de l'enjeu sur l'organisation du travail dans les greffes.

**FORCE OUVRIERE** se réjouit d'avoir été entendue dans ses revendications et observations écrites et ne manquera pas de revenir vers vous pour commenter cette circulaire encore en projet à l'heure actuelle.

---

### **Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales.**

#### **Perspectives budgétaires 2016**

Chiffres clés de la présentation du budget non voté à ce jour.

Budget global + 0,9 % sur l'exercice 2015 soit 386,7 millions d'euros

35 postes créés pour les juridictions administratives – FORCE OUVRIERE demande à être informée de la répartition de ces postes.

Baisse des crédits de fonctionnement – 1,2 % sur 2015

Syndicat FO PREFECTURES  
8 rue de penthièvre PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

Télécopie : 0140071022

Messagerie :

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Twitter : @fopref

Facebook : FO PREFECTURES

ainsi que notre site informa-  
tique sur l'intranet des juri-  
dictions ou sur internet :

[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)

**FO**  
Préfectures



**NOS REPRESENTANTS NATIONAUX  
VONT PROCHAINEMENT VISITER  
VOTRE JURIDICTION POUR UNE REUNION  
D'INFORMATION VENEZ A LEUR RENCONTRE  
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE ENTENDRE**



***N'hésitez pas à contacter***

***pour de plus amples informations***

***vos représentants FO au Comité Consultatif  
Paritaire Spécial/CTPS***

***ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité  
Spécial/CHSS***

**M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)**

**Mme Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS)**

**Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux  
(CTPS)**

**Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)**

